

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle (« **AGA** ») de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« **ACPIR** ») se tiendra le mardi 1^{er} octobre 2024 de 14 h à 16 h (HAE) par vidéoconférence.

Notez qu'avant le début des délibérations officielles de l'AGA de l'ACPIR, la surintendante Elisabeth Lang se joindra à nous pour faire le point sur les priorités du Bureau du surintendant des faillites (« **BSF** »). Une courte période de questions suivra sa présentation. Les procédures officielles suivront ensuite. Immédiatement après les procédures officielles, nous tiendrons la séance PAIR à PAIR. L'ordre du jour proposé pour l'AGM est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour de l'AGA de l'ACPIR du 1^{er} octobre 2024;
- 2) Approbation du procès-verbal de l'AGA tenue virtuellement le 14 septembre 2023;
- 3) Rapport annuel 2023-2024 de l'ACPIR;
- 4) Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2024;
- 5) Nomination de l'auditeur;
- 6) Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR;
- 7) Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et dirigeants;
- 8) Questions diverses.

FAIT à Toronto, Ontario, ce 10^{ème} jour de septembre 2024.

Signé :



Anne C. Wettlaufer, B.I.B.C.
Présidente et chef de la direction

POINT 2) À L'ORDRE DU JOUR DE L'AGA

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

14 septembre 2023

Par vidéoconférence

Présentations avant l'assemblée générale annuelle

Avant le début des délibérations officielles de l'assemblée générale annuelle, la surintendante, Elisabeth Lang, présente aux membres de l'ACPIR les grandes lignes des initiatives prévues dans le plan d'affaires 2023-2024 du Bureau du surintendant des faillites (BSF). Le président de l'ACPIR, Jean-Daniel Breton, remercie la surintendante pour sa présentation.

Tout de suite après la présentation de M^{me} Lang et la période de questions, le président de l'ACPIR cède la parole à Donna Collins, présidente du Comité de nomination des prix et distinctions de l'ACPIR, pour qu'elle dévoile les noms des lauréats distingués par le Comité de nomination pour 2023. Celle-ci présente les lauréats des prix et distinctions : Prix du mérite des nouveaux membres – Adam Boettger; Prix du bénévole exceptionnel – Simone Carvalho et Vanessa Allen; Prix commémoratif Keith G. Collins – Jean-Daniel Breton; Prix du Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation – André Bolduc.

Déroulement de l'assemblée générale annuelle

1) Ouverture de l'AGA de l'ACPIR du 14 septembre 2023 et adoption de l'ordre du jour

Le président Jean-Daniel Breton ouvre l'assemblée générale annuelle (« AGA ») virtuelle. Comme plusieurs centaines de membres sont présents, M. Breton confirme que le quorum de 25 membres requis par l'article 20.4 des règlements administratifs de l'ACPIR est atteint. Il indique que seuls les membres de l'ACPIR, les associés à vie, les administrateurs en insolvabilité associés, les associés honoraires et les candidats à l'agrément sont autorisés à assister à l'AGA virtuelle de l'ACPIR et qu'aux fins des motions, seuls les membres et les associés à vie peuvent voter. Le président présente les membres du Comité exécutif présents en mode virtuel, dont André Bolduc, vice-président; Bridget van Wyk, trésorière; Larry Crandall, secrétaire du conseil d'administration; Catherine Hristow, dirigeante sans portefeuille; ainsi que Anne Wettlaufer, présidente-directrice générale de l'ACPIR.

Bridget van Wyk, appuyée par André Bolduc, propose que l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle du 14 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée.

2) Adoption du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR tenue le 15 septembre 2022

Bridget van Wyk, appuyée par André Bolduc, propose que l'assemblée renonce à la lecture du procès-verbal de l'AGA de l'ACPIR tenue le 15 septembre 2022.

Proposition adoptée.

Bridget van Wyk, appuyée par André Bolduc, propose que l'assemblée approuve le procès-verbal de l'AGA tenue le 15 septembre 2022 comme il a été présenté.

Proposition adoptée.

3) Rapport annuel de 2022-2023 comprenant l'examen et le plan stratégiques de l'ACPIR (2024-2028)

Le président Jean-Daniel Breton fait un survol du rapport annuel de l'ACPIR pour 2022-2023, tel qu'il a été distribué aux membres et publié sur le site Web de l'ACPIR. Il indique que la pandémie de COVID-19 a continué à représenter un défi pour la profession de l'insolvabilité et de la restructuration au cours des 36 derniers mois, y compris l'exercice écoulé, mais que le plus difficile semble être derrière nous. Il ajoute que le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR ont relevé le défi en détectant et en atténuant les risques financiers et opérationnels pour l'ACPIR ainsi qu'en discutant et en obtenant des solutions pour les membres sur un large éventail de questions, dont beaucoup étaient dues à la pandémie. Le président explique que, compte tenu de la baisse notable du nombre d'inscriptions dans le secteur de l'éducation au dernier semestre de l'exercice précédent, le conseil d'administration de l'ACPIR prévoyait un déficit d'exploitation de 48 000 \$ pour l'exercice 2022-2023. Il ajoute que l'ACPIR a continué à enregistrer un nombre d'inscriptions plutôt bas pendant la majeure partie de l'exercice, mais que le personnel a fait des pieds et des mains pour réduire les coûts administratifs et, ainsi, circonscrire l'incidence de cette tendance défavorable à un déficit de 7 096 \$. Malgré ce léger déficit d'exploitation, le président affirme que la situation financière de l'Association demeure solide, avec un actif net de plus de 2,5 M\$.

En ce qui concerne les efforts déployés pour rehausser le profil de l'industrie, le président rapporte que l'ACPIR a aussi travaillé avec ses cabinets membres pour créer et lancer un répertoire public des cabinets membres sur son site Web. Il rappelle aussi que l'ACPIR a continué à mener sa campagne médiatique de façon dynamique, notant que plus de 360 médias à travers le pays ont diffusé du contenu à son sujet. Le président explique que l'ACPIR et le BSF ont publié pour la première fois un communiqué de presse commun, avisant la population de se méfier des conseillers en endettement non agréés et sans titre officiel et l'encourageant à rencontrer plutôt un syndic autorisé en insolvabilité. Le président fait état de différentes initiatives de formation et de perfectionnement professionnel, comme le maintien des programmes de formation en ligne (y compris les examens et le centre d'évaluation de l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences [ENIC]) et la reprise de l'atelier de préparation à l'ENIC en personne. Les résultats sont bons pour tous les programmes. Le président annonce aussi que le taux de réussite à l'ENIC en 2022-2023 était de 67 %. Il s'agit du taux de réussite le plus élevé depuis plusieurs années, et l'ACPIR en est fière. Le président affirme que les participants ont grandement apprécié les activités de perfectionnement professionnel organisées par l'ACPIR, comme sa très populaire série de webinaires nationaux, la reprise des forums régionaux en personne et la Conférence de la Revue annuelle du droit de l'insolvabilité de l'ARIL Society Inc. en février 2023, dont la tenue en présentiel a nécessité bien des efforts. Le président souligne aussi les grands efforts de sensibilisation déployés par l'ACPIR afin d'améliorer le système d'insolvabilité du Canada, notamment la collaboration avec le BSF, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), l'Agence du revenu du Canada (ARC) et d'autres ministères, des interventions faites devant les tribunaux et la comparution devant le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie concernant le projet de loi C-228.

Le président informe ensuite les membres que le conseil d'administration de l'ACPIR a mis sur pied en septembre 2022 un comité d'examen du plan stratégique, qui étudiera les questions et défis auxquels le secteur et l'ACPIR sont confrontés. Il ajoute que André Bolduc a été nommé président de ce comité et lui demande de faire un survol du plan stratégique 2024-2028 de l'ACPIR, ainsi que des stratégies et des objectifs approuvés.

Le vice-président, André Bolduc, explique aux membres que le comité s'est fixé quatre objectifs principaux : mobiliser et consulter les parties prenantes importantes, obtenir leur avis sur d'importantes questions concernant l'avenir de la profession, préparer un plan d'après l'analyse des situations futures qui pourraient avoir une incidence sur le milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation dans les

cinq prochaines années, puis élaborer des stratégies pour atteindre les objectifs fixés. Il ajoute que de vastes consultations ont eu lieu auprès des parties prenantes importantes des membres et que les membres ont aussi été invités à donner leur avis en répondant à un sondage. Selon le vice-président, ces consultations ont permis de dégager quatre objectifs stratégiques, qui seront les priorités de l'ACPIR au cours des cinq prochaines années. Il précise ensuite les quatre objectifs stratégiques : revitaliser les titres de PAIR et de SAI, offrir une formation professionnelle de premier ordre, réagir rapidement aux évolutions du marché de l'insolvabilité et veiller à la résilience des activités et des services de l'ACPIR. À son avis, ces objectifs et stratégies seront les mots d'ordre pour le prochain cycle stratégique de l'ACPIR. Avant de redonner la parole au président, il remercie le comité d'examen du plan stratégique pour son excellent travail, ainsi que tous les membres ayant participé aux consultations et répondu au sondage pour leurs commentaires sincères.

Pour conclure, le président accueille les nouveaux membres de l'ACPIR qui ont récemment terminé le Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) et obtenu leur titre de PAIR.

4) Rapport de la trésorière au sujet du rapport de l'auditeur et des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023

La trésorière de l'ACPIR, Bridget van Wyk, affirme que, malgré les importants contrecoups de la pandémie de COVID-19 sur ses activités des trois dernières années, l'ACPIR a continué de jouir d'une position financière solide. Ses états financiers de 2022-2023 ont une fois de plus reçu une opinion sans réserve de l'auditeur. Elle explique que depuis le début de l'exercice 2023, le nombre d'inscriptions à tous les programmes de formation et cours offerts était encore nettement inférieur à celui enregistré avant la pandémie. Comme cette tendance se maintenait, un déficit d'exploitation de 48 000 \$ était attendu. Toutefois, la trésorière indique que le personnel a fait des pieds et des mains pour réduire les coûts administratifs et, ainsi, limiter l'incidence de cette tendance défavorable à un déficit d'exploitation de 7 096 \$. Elle déclare qu'au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, 234 596 \$ ont été investis dans la refonte du PQC. La version améliorée du cours d'introduction a été lancée en avril 2023, et la prochaine phase du nouveau programme devrait être dévoilée à l'automne. Selon la trésorière, en dépit du léger déficit d'exploitation et de l'investissement dans le renouvellement du PQC, l'ACPIR a maintenu les cotisations des membres stables au cours des huit dernières années, et sa situation financière demeure solide. La trésorière commente certains points de l'état de la situation financière. Elle insiste notamment sur le fait que l'Association dispose d'un actif net de 2,5 M\$, dont environ 700 000 \$ restent disponibles pour soutenir les investissements stratégiques en cours dans le programme d'éducation. En outre, elle indique que le niveau de liquidités demeure bon, avec des équivalents de trésorerie d'environ 1 M\$ et un portefeuille de placements à revenu fixe d'environ 2,3 M\$.

La trésorière attire l'attention des membres sur l'état des résultats et fait remarquer que les produits ont diminué, passant de 2 M\$ l'exercice dernier à un peu moins de 1,9 M\$, principalement en raison de la baisse du volume d'inscriptions à l'ensemble des cours et examens. Cette évolution défavorable a été atténuée par une diminution des dépenses, notamment les frais d'administration. Les charges ont aussi diminué, ce qui s'explique par la diminution des dépenses en formation, la baisse des frais d'administration (notamment en raison du virage numérique de la revue *Rebuilding Success*) ainsi que des rajustements favorables des loyers et du coût des services publics. À son avis, malgré la baisse importante des inscriptions dans le secteur de l'éducation, l'Association a pu limiter cet impact défavorable sur les résultats d'exploitation et s'en tire avec un déficit de seulement 7 096 \$.

En conclusion, la trésorière informe les membres que la baisse des inscriptions aux formations se poursuivra probablement à l'exercice 2023-2024, avec un déficit d'exploitation prévu de 48 000 \$ et un investissement continu de 380 000 \$ dans l'initiative de renouvellement du PQC. Elle ajoute que, d'après les résultats en

date du 31 août 2023, l'Association est légèrement en avance sur les prévisions. Elle signale que la solide situation financière de l'ACPIR l'aidera à traverser cette période de changement sans précédent dans la profession à la suite des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Le président remercie la trésorière, le Comité des finances et le personnel de l'ACPIR pour leur excellente gestion des finances pendant la dernière année.

André Bolduc, appuyé par Larry Crandall, propose que l'assemblée ratifie l'approbation par le conseil d'administration des états financiers audités de l'ACPIR pour l'exercice 2022-2023 comme ils ont été présentés.

Proposition adoptée.

5) Nomination d'un auditeur et autorisation au Comité exécutif de fixer la rémunération de l'auditeur

Le président informe les membres qu'en vertu des paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, il faut une motion pour nommer l'auditeur. Le conseil d'administration recommande de nommer à nouveau le cabinet Hilborn LLP comme auditeur de l'ACPIR pour l'exercice 2023-2024 et de donner au Comité exécutif le pouvoir de fixer la rémunération de l'auditeur.

André Bolduc, appuyé par Larry Crandall, propose que le cabinet Hilborn LLP soit nommé auditeur pour l'exercice 2023-2024 et que le Comité exécutif soit autorisé à déterminer ses honoraires.

Proposition adoptée.

6) Nomination des administrateurs au conseil d'administration de l'ACPIR

Le président rappelle aux membres qu'ils ont reçu la liste des candidats au conseil d'administration ainsi que les directives fournies par le Comité des nominations et approuvées par le conseil d'administration. Il explique brièvement le processus de nomination des administrateurs et confirme qu'aucune autre nomination n'a été reçue des membres.

David Lewis, appuyé par Alana Orrell, propose que les candidats au conseil d'administration de l'ACPIR pour l'exercice 2023-2024 comme ils ont été présentés aux membres et sur la recommandation du conseil d'administration et du Comité de nomination de l'exercice 2022-2023 soient nommés.

Proposition adoptée.

7) Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et les dirigeants

Le président informe les membres que c'est le moment de la réunion où le conseil d'administration demande aux membres de ratifier l'administration à ce jour, afin de confirmer qu'ils sont satisfaits des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et les dirigeants dans leurs fonctions. Compte tenu du conflit inhérent, le président demande que la proposition soit présentée et appuyée par des membres réguliers qui ne siègent pas actuellement au conseil d'administration.

Nathan Sugeng, appuyé par David Lewis, propose que les décisions prises et les actions posées par les administrateurs et les dirigeants dans l'exercice de leurs fonctions, comme elles ont été communiquées aux membres au cours de la présente réunion et dans les communications antérieures par l'intermédiaire de

lettres, de bulletins, de la revue Rebuilding Success, du Rapport annuel et des présentations au webinaire BSF-ACPIR, soient par la présente approuvées et ratifiées par les membres.

Proposition adoptée.

8) Allocution de clôture et divers

Le président souligne l'inestimable contribution des membres qui consacrent leur temps et leur savoir-faire pour stimuler l'essor de la profession et aider l'ACPIR à évoluer afin d'atteindre son plein potentiel. Il salue aussi l'excellent travail des membres des comités et du conseil d'administration, ainsi que du personnel de l'ACPIR.

Le président signale que l'année à venir sera occupée et importante pour l'industrie, en particulier en raison du plan d'activités du BSF dont la surintendante Elizabeth Lang a parlé au début de l'assemblée. Il indique aussi que, à l'heure où l'industrie de l'insolvabilité s'adapte à la nouvelle réalité créée par la pandémie de COVID-19, l'ACPIR est déterminée à servir ses membres, à relever tous les défis qui se présenteront et à bâtir l'avenir du secteur.

Dans son mot de la fin, le président annonce qu'il s'agit de sa dernière AGA en tant que président de l'ACPIR et que ce fut un honneur et un privilège pour lui de servir les membres. Il laisse l'ACPIR entre de bonnes mains, puisque André Bolduc lui succèdera à la présidence et que les membres pourront toujours compter sur la vivacité du Comité exécutif, du conseil d'administration et de l'équipe en place. Il rappelle au nouveau conseil d'administration qu'une brève réunion d'organisation aura lieu immédiatement après l'AGA et l'activité de PAIR à PAIR, puis il remercie tous les membres pour leur présence et leur participation à l'AGA de l'ACPIR.

Avant de lever la séance, le président cède virtuellement au vice-président, M. Bolduc, le drapeau de détresse de l'ACPIR, une tradition instaurée pour les présidents entrants. Il lui rappelle de ne pas hésiter à demander un coup de pouce aux anciens présidents, au besoin.

Le vice-président M. Bolduc remercie le président et réitère ses remerciements aux bénévoles et au personnel de l'ACPIR.

Le président indique alors qu'il est temps de conclure l'AGA officielle et de passer à l'activité de PAIR à PAIR. Il demande une motion pour clore l'assemblée générale annuelle 2023 de l'ACPIR.

9) Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Bridget van Wyk, appuyée par André Bolduc, propose de mettre fin à la réunion.

Proposition adoptée.

Point 3) à l'ordre du jour de l'AGA

Rapport annuel 2023-2024

Le président du conseil présentera un résumé du Rapport annuel 2023-2024 à l'AGA. Le Rapport sera envoyé aux membres avant la tenue de l'AGA.

Point 4) à l'ordre du jour de l'AGA

Rapport de la trésorière sur les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Veuillez consulter les états financiers audités de 2023-2024 annexés [ici](#). La trésorière présentera son rapport durant l'AGA.

Motion et vote des membres de l'ACPIR en vue de ratifier l'approbation donnée par le conseil d'administration à l'égard des états financiers audités de l'ACPIR pour l'exercice 2023-2024 présentés dans le Rapport annuel.

Point 5) à l'ordre du jour de l'AGA

Nomination de l'auditeur

Conformément aux paragraphes 181(1) et 181(4) de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, une résolution et un vote des membres de l'ACPIR sont requis afin de procéder à la nomination de l'auditeur. Le conseil d'administration recommande de reconduire le mandat de Hilborn LLP à titre d'auditeur pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 et que le Comité exécutif soit autorisé à déterminer la rémunération de l'auditeur.

Point 6) à l'ordre du jour de l'AGA

Nomination des membres du conseil d'administration de l'ACPIR

Sur les recommandations du Comité de nomination de l'ACPIR, le conseil d'administration a approuvé une liste de candidats à l'élection du conseil d'administration 2024-2025 et proposé des candidats aux divers postes du Comité exécutif, dont les titulaires seront nommés par le nouveau conseil à sa première réunion.

Le conseil d'administration de l'ACPIR a nommé les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de l'ACPIR en 2024-2025 :

Nom	Poste	Poste proposé au Comité exécutif
Craig Munro (FTI Consulting Canada, Vancouver, Colombie-Britannique)	Représentant de la Colombie-Britannique	Vice-président

Nom	Poste	Poste proposé au Comité exécutif
Wes Cowan (MNP Ltd, Kitchener, Ontario)	Administrateur sans portefeuille	Secrétaire
Bridget van Wyk (A. Farber, Vancouver, Colombie-Britannique)	Administratrice sans portefeuille	Trésorière
Simone Carvalho (Ernst & Young inc., Toronto, Ontario)	Administratrice sans portefeuille	Dirigeante sans portefeuille
Lawrence (Larry) Crandall (ancien associé, Grant Thornton, Saint John, Nouveau-Brunswick)	Représentant du Nouveau-Brunswick	
Francyne Myers (Allan Marshall & Associates, Halifax, Nouvelle-Écosse)	Représentante de la Nouvelle-Écosse	
David Buckingham (Janes & Noseworthy Ltd., St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador)	Représentant de Terre-Neuve-et-Labrador	
Pam Meger (MNP Ltd, Regina, Saskatchewan)	Représentante de la Saskatchewan	
Todd Ambachtsheer (Deloitte, Toronto, Ontario)	Représentant de l'Ontario (pratique des entreprises)	
Samuel Gignac (Syndic Lemieux Nolet, Trois-Rivières, Québec)	Représentant du Québec (pratique des entreprises)	
Rebecca Frederick (Frederick & Company, Edmonton, Alberta)	Représentante de l'Alberta	
Gavin MacDonald (Cox & Palmer, Halifax, Nouvelle-Écosse)	Administrateur externe	
Mary Buttery, c.r. (Osler, Hoskin & Harcourt, Vancouver, Colombie-Britannique)	Administratrice externe	

Cliquez [ici](#) pour une courte notice biographique de chaque personne nommée.

À ces nominations s'ajoutent les membres suivants du conseil d'administration qui achèvent leur mandat et ne sont donc pas assujettis à un ballottage.

Nom	Poste	Comité exécutif
André Bolduc (BDO Canada Ltd., Ottawa, Ontario)	Représentant de l'Ontario (pratique des consommateurs)	Président

Nom	Poste	Comité exécutif
Virginie Comtois (RCGT, Montréal, Québec)	Représentante du Québec (pratique des consommateurs)	
Crystal Buhler (C. Buhler & Assoc., Brandon, Manitoba)	Représentante du Manitoba	
Laura (Nicole) Olsen (BDO Canada Ltd., Calgary, Alberta)	Représentante des nouveaux membres	
Julie Mortreaux (Deloitte, Montréal, Québec)	Représentante de CPA	

Mises en candidature par les membres

Conformément aux lignes directrices électorales établies par le conseil d'administration, les membres peuvent proposer d'autres candidats pour chacun des postes à pourvoir au sein du conseil d'administration. Les candidatures doivent être accompagnées d'un exemplaire signé du [Formulaire de mise en candidature et de consentement](#) et de la [Déclaration de conflit d'intérêts](#). Les personnes candidates doivent également fournir une note biographique accompagnée d'une déclaration personnelle, d'au plus 250 mots. Si vous voulez proposer la candidature d'un autre membre du conseil d'administration, transmettez les documents requis à l'attention d'Anh Nguyen au plus tard le 12 septembre 2024 à 17 h (HAE), aux coordonnées suivantes :

Anh Nguyen
ACPIR
277, rue Wellington Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3H2
Courriel : Anh.Nguyen@cairp.ca

Vote par procuration

Conformément à l'article 20.13 des règlements administratifs, les membres de l'ACPIR qui ne peuvent être présents à l'assemblée générale annuelle peuvent désigner un fondé de pouvoir qui assistera et votera à l'assemblée en leur nom. Veuillez cliquer [ici](#) pour remplir le formulaire de procuration. Pour être valide, le formulaire de procuration doit être rempli et remis au bureau de l'ACPIR aux soins d'Anh Nguyen, au plus tard le 25 septembre 2024 à 17 h (HAE), à l'adresse suivante :

Anh Nguyen
ACPIR
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
Courriel : Anh.Nguyen@cairp.ca

Pour de plus amples détails au sujet des lignes directrices sur les élections, veuillez cliquer [ici](#).

Point 7) à l'ordre du jour de l'AGA

Ratification par les membres des décisions prises et des actes posés par les administrateurs et les dirigeants

Les membres seront invités à ratifier et à approuver les actes posés et les décisions prises par les administrateurs et les dirigeants, dans le cadre de leurs fonctions comme membres du conseil d'administration ou membres du Comité exécutif, le cas échéant.